

Les bureaux de vote



Le bureau de vote désigne 2 choses différentes :

- le bureau de vote, c'est le lieu où vous allez voter,
par exemple une école
- le bureau de vote, c'est aussi le groupe de personnes
responsables du bon fonctionnement du vote,
par exemple pour vérifier votre carte d'identité
et votre carte d'électeur.

Sommaire

Quels sont les membres du bureau de vote ?	3
Un président.....	3
Un secrétaire.....	3
Au moins 2 assesseurs	4
Comment est installé le bureau de vote ?	5
L'espace d'affichage	5
La table de décharge	6
Les isoloirs	6
La table de vote.....	7
Les tables de dépouillement	8
Les machines à voter	9

Quels sont les membres du bureau de vote ?

Dans un bureau de vote il y a :



Un président

Le président peut être :

- le maire
- un des adjoints du maire
- un conseiller municipal,
c'est-à-dire une personne qui fait partie
de l'équipe du maire
- un électeur de la commune que le maire choisit

Le président vérifie que le vote se déroule correctement.

Il peut prendre toutes les décisions nécessaires.

Par exemple si un électeur est agressif,
le président peut lui demander
de sortir du bureau de vote.

Un secrétaire

Le secrétaire est choisi par le maire
parmi les électeurs de la commune.

C'est le secrétaire qui rédige **le procès-verbal**.

Le procès-verbal c'est le document qui dit
comment le vote s'est passé.

Au moins 2 assesseurs

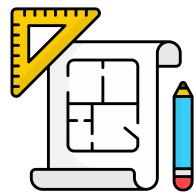
Les assesseurs sont des électeurs du département.

Les candidats peuvent choisir les assesseurs.

Les assesseurs doivent :

- faire signer les électeurs sur la liste d'émargement.
La liste d'émargement c'est le cahier
avec les noms de tous les électeurs
du bureau de vote.
- estampiller la carte d'électeur,
c'est-à-dire mettre un tampon avec la date du jour
sur la carte d'électeur pour montrer
que l'électeur a voté.

Comment est installé le bureau de vote ?



Dans un bureau de vote il y a obligatoirement :

- un espace d'affichage
- une table qui se trouve à l'entrée du bureau de vote, on appelle cela une table de décharge
- un ou plusieurs isoloirs
- des tables de vote
- des tables de dépouillement

L'espace d'affichage

Il faut afficher dans chaque bureau de vote :



- la liste des documents que vous devez présenter pour voter
- une affiche qui rappelle la loi sur le vote : le vote est libre et secret
- une affiche qui explique quand un bulletin de vote est considéré comme nul.
Un bulletin de vote nul, n'est pas compté dans le résultat de l'élection, par exemple si vous mettez 2 bulletins de vote dans la même enveloppe.
- les horaires d'ouverture et de fermeture du bureau de vote, si le préfet modifie les horaires.

La table de décharge

La table placée à l'entrée du bureau de vote s'appelle une **table de décharge**.

C'est l'endroit où :

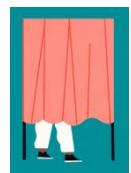


- vous montrez votre carte d'identité et votre carte d'électeur
- vous prenez l'enveloppe de vote et les bulletins de vote

Les isoloirs

L'**isoloir** est une cabine fermée avec un rideau.

C'est là où vous mettez votre bulletin de vote dans l'enveloppe.



Personne ne peut voir pour qui vous votez.

Le vote est secret.

Il doit y avoir dans un bureau de vote :

- au moins un isoloir pour 300 électeurs inscrits dans le bureau de vote
- au moins un isoloir accessible pour les personnes en fauteuil roulant

La table de vote

Les membres du bureau de vote sont assis à la **table de vote**.



Sur la table de vote il y a :

- **une urne** : c'est la boîte où vous mettez votre enveloppe de vote.

L'urne doit avoir au moins 4 faces transparentes.



L'urne doit avoir 2 serrures différentes.

- **la liste d'émargement** : c'est le cahier avec les noms de tous les électeurs du bureau de vote.



Vous devez la signer quand vous avez voté.

- **les documents légaux** : par exemple le code électoral, c'est-à-dire toutes les lois qui expliquent comment doit se passer le vote

- **la liste des candidats** à l'élection

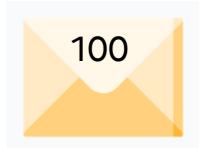
- **la liste des membres** du bureau de vote : le président, ses assesseurs et les remplaçants des assesseurs s'il y en a



- **la liste des délégués** et leurs remplaçants : les délégués sont des électeurs choisis par les candidats.

Les délégués vérifient que le vote se passe selon les règles.

- **les cartes électorales** qui n'ont pas été distribuées aux électeurs, par exemple parce qu'ils ont changé d'adresse récemment
- **les enveloppes de centaine** : ce sont des grandes enveloppes qui servent pour le comptage des enveloppes de vote à la fin du vote.



Quand on a 100 enveloppes de votes, on les met dans une grande enveloppe qui s'appelle l'enveloppe de centaine. A la fin on compte le nombre d'enveloppes de centaine.

- **le procès-verbal.**

Le procès-verbal c'est le document qui dit comment le vote s'est passé.

C'est comme un compte-rendu.

Il y a 2 exemplaires du procès-verbal.

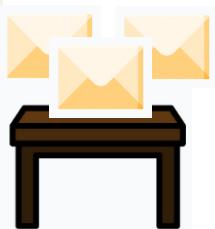
- **le détail des bureaux** de vote de la commune
- **l'extrait du registre des procurations** : c'est la liste de toutes les procurations du bureau de vote

Les tables de dépouillement

Les **tables de dépouillement** sont utilisées à la fin du vote pour compter les voix.

Il ne doit pas y avoir plus de tables de dépouillement que d'isoloirs dans le bureau de vote.

Les tables de dépouillement ne doivent pas gêner la circulation des électeurs dans le bureau de vote.



Les machines à voter

Dans certaines communes avec plus de 3 500 habitants il y a des **machines à voter**.

Les machines à voter sont des machines électroniques.

C'est comme un ordinateur.

Cela permet de voter sans bulletin de vote et sans enveloppe.

On appelle cela le **vote dématérialisé**.

Il y a un isoloir autour de la machine.

Personne ne voit pour qui vous votez.

L'utilisation de machines à voter est réglementé, c'est-à-dire que c'est la loi qui décide :

- quelles communes ont le droit d'utiliser des machines à voter
- quelles sont les machines à voter que les communes ont le droit d'utiliser



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#) avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC) Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read © Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon
Nous remercions vivement Marianne et Moussa de l'ESAT Moskowa (Association Apte) à Paris pour la relecture et la validation du document.